



## Décès d'une partie lors d'une procédure au prud'hommes

Par **Galak**, le **27/05/2008** à **11:28**

Bonjour,  
je souhaiterais savoir si, au cours d'une action aux prud'hommes, le décès d'une des parties (ici le plaignant) entraîne l'annulation de la procédure ou si les héritiers peuvent poursuivre l'action menée par le défunt?  
Merci